



Mon patron fume sans arrêt dans le bureau ou je suis ..

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 30 septembre 2009

Mon patron fume sans arrêt dans le bureau ou je suis, mes collègues de travail eux sortent pour fumer. Je voudrais alerter l'inspection du travail mais je n'ai ni le n° de téléphone, ni l'adresse.

En plus je ne voudrais pas être identifié comme celui ayant porté plainte car comme je suis le seul à me plaindre, je risque des sanctions par la suite.

En fait j'aimerais une VISITE INOPINEE des inspecteurs. Comment procéder ?

Merci .

Réponse :

Le [site du ministère du travail](#) ou Travail Info Service (0 821 347 347 - 0,12 EUR/mn) vous renseigneront utilement sur la procédure à utiliser pour effectuer votre démarche. Sachez cependant que l'adresse de l'inspection du travail compétente et le nom de l'inspecteur doivent être affichés dans l'entreprise.

La dénonciation anonyme est un procédé que DNF réprouve. Par contre, vous êtes tout à fait en droit de demander à ce que votre identité ne soit pas dévoilée lors du passage éventuel de l'inspecteur du travail. Vous pouvez également suggérer que la question du tabac ne soit pas l'objectif exclusif d'une éventuelle visite de cet inspecteur.